



Présentation du projet de budget 2013

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012

DOSSIER DE PRESSE



Budget 2013

VENREDI 28 SEPTEMBRE 2012

DOSSIER DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Présentation du Budget 2013

Stéphane Le Foll : « *Le budget 2013 permet de préserver les missions stratégiques du ministère en faveur d'une agriculture compétitive et de qualité, dans le respect de l'environnement, tout en répondant à l'impératif de maîtrise des dépenses publiques* ».

SOMMAIRE

LA POLITIQUE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

L'ALIMENTATION ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES, PERFORMANCE DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

**LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2013 DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

Paris, le 28 septembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présentation du Budget 2013

Stéphane Le Foll : « *Le budget 2013 permet de préserver les missions stratégiques du ministère en faveur d'une agriculture compétitive et de qualité, dans le respect de l'environnement, tout en répondant à l'impératif de maîtrise des dépenses publiques* ».



Le projet de loi de finances pour l'année 2013 prévoit de doter le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) de **5 milliards d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiements**.

Le MAAF participe pleinement à l'effort gouvernemental de redressement des comptes publics dans la justice: le budget total du ministère baisse, à périmètre constant et hors crédits inscrits en LFI 2012 pour la mesure d'exonération de charges sociales pour l'emploi permanent, qui ne sera pas mise en œuvre, de 1% par rapport à 2012 en autorisations d'engagements (AE) et de 2,1% en crédits de paiement (CP). Hors charge de pensions, **cette baisse est, sur ce même périmètre, de 3% en CP en 2013 par rapport aux crédits votés en 2012**, et, sur la durée du triennal, de 6% en 2015 par rapport à 2012.

Néanmoins, malgré ce cadre contraint, le budget préserve les capacités de financement des objectifs prioritaires du Gouvernement et du ministère en matière d'enseignement agricole, de politique sanitaire et alimentaire et de compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire et de politique forestière.

DES PRIORITÉS CLAIREMENT AFFICHÉES ET FINANCÉES

Les grandes priorités du ministère réaffirmées dans la construction de ce budget pour 2013 sont :

→ soutenir l'**enseignement technique et supérieur agricole** au service de l'insertion des jeunes et du développement des territoires ruraux. Avec une dotation totale de 1 634 millions d'euros, les crédits en faveur de l'enseignement agricole sont renforcés, grâce à une **augmentation de 1,7% en faveur de l'enseignement technique agricole et une stabilisation des crédits en faveur de l'enseignement supé-**

rieur et de la recherche. Cette priorité se traduit par la création de 200 postes dans l'enseignement technique agricole et de 30 postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSi) à la rentrée 2013, en complément des 110 créations de postes réalisées à la rentrée 2012 (50 postes d'enseignants, 40 postes d'auxiliaires de vie scolaire, 20 postes d'assistants d'éducation).

→ renforcer la **politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation** au service de la santé des Français et de la capacité exportatrice de notre agriculture, se traduisant par une **augmentation des crédits de près de 4%**. Ce budget et les priorités fixées en matière d'effectifs visent à maintenir le haut niveau de sécurité sanitaire actuel auquel tout citoyen a droit. Par ailleurs, l'accès de tous à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle, la prévention des maladies humaines d'origine animale ou encore la qualité des conditions de production et de vie des animaux et des végétaux sont parmi les objectifs prioritaires du gouvernement. L'importance de ces enjeux se traduit également dans les choix qui ont été réalisés concernant les effectifs : les réductions d'effectifs seront divisées par 2 par rapport à 2012, soit 64, contre 115.

→ favoriser la **compétitivité de l'agriculture** française, notamment au travers des aides au revenu et la maîtrise des coûts de production. Cet engagement se traduit notamment par le **maintien de la dotation au titre de l'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels** du secteur agricole et des contrats vendanges au même niveau qu'en 2012, soit un engagement à hauteur de 506,8 M€. Cela représente un effort financier important dans le contexte actuel, **principalement au profit des filières spécialisées fruits et légumes, et viticulture**, qui recourent le plus à ces travailleurs au moment des récoltes ou des vendanges. Une réforme du dispositif est néanmoins proposée pour responsabiliser davantage les employeurs agricoles vis-à-vis d'une population de salariés particulièrement exposée aux accidents du travail et pour concentrer la réduction du coût de l'emploi saisonnier sur les bas salaires. **Concernant la mesure sur le coût du travail de l'emploi permanent, faute d'accord de la Commission européenne, elle n'a pas été mise en œuvre et a été retirée ;**

mais le coût du travail en agriculture bénéficiera des dispositifs généraux qui seront décidés au terme du travail lancé par la Conférence sociale sur la réforme du financement de la protection sociale. Par ailleurs, les crédits d'accompagnement des filières seront ciblés sur des actions structurelles.

- rechercher une **plus grande efficacité de l'accompagnement dans les territoires des filières agroalimentaires et du bois** pour renforcer leur compétitivité dans le cadre des rencontres régionales ;
- préserver **les crédits dédiés au secteur de l'élevage**, avec notamment 165 M€ pour la prime nationale supplémentaire à la vache allaitante (PNSVA) et 248 M€ pour les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) auxquelles s'ajoute le financement communautaire ;
- favoriser **l'installation des jeunes** en agriculture : le soutien financier pour chaque nouvelle installation sera maintenu au même niveau que 2012 ; en outre, dès janvier prochain les Assises de l'installation dégageront de nouvelles perspectives qui se traduiront dans la future loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : l'installation des jeunes est une des priorités du gouvernement, tout particulièrement dans l'élevage ;
- soutenir **une agriculture durable conciliant productivité et respect de l'environnement** : les dotations permettant d'engager les mesures agro-environnementales sur 5 ans s'élèvent à 47,6M€, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2012 ;
- soutenir le **développement des filières agricoles des outre-mer** soumises à des contraintes spécifiques nécessitant un accompagnement adapté ;
- **soutenir le développement équilibré et durable des forêts**. Cet effort passe par le soutien renouvelé de l'Etat à l'Office national des forêts (ONF). Les engagements de l'Etat actés dans le contrat d'objectifs et de performance (2012-2016) seront respectés, ce qui se traduit par une dotation totale de 185,5 millions d'euros. Afin de renforcer le plan chablis Klaus, une dotation complémentaire de 12 M€ par an sur 5 ans est également prévue, témoignant de l'effort particulier du ministère et du Gouvernement en faveur de la reconstitution des forêts du sud-ouest, au service de la filière forêt-bois que le ministère entend pleinement accompagner au service du redressement productif du pays.

UN MINISTÈRE ENGAGÉ DANS L'EFFORT GOUVERNEMENTAL DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

Ce budget intègre par ailleurs l'exigence portée par le Gouvernement d'opérer le redressement indispensable des finances publiques.

A ce titre, grâce à un effort important de rationalisation et d'optimisation des coûts liés à la conduite et au pilotage des politiques portées par le ministère de l'agriculture, les principales dépenses de fonctionnement du ministère, hors dépense de personnel, pourront supporter une réduction de 3,2%. Un effort de même ampleur sera également porté par les opérateurs sous tutelle du MAAF mais de façon différenciée selon leur situation financière respective.

S'agissant des emplois, le ministère et ses opérateurs réduiront globalement leurs effectifs de 370 équivalents temps plein en 2013 (+230 emplois pour l'enseignement et -600 emplois hors enseignement), ce qui constitue un effort substantiel mais moindre que lors de la période précédente et qui est en cohérence avec les priorités politiques fixées.

Les crédits d'intervention ont été arrêtés avec le souci de la sincérité et de la responsabilité. Un effort important d'analyse a été conduit pour que les dotations budgétaires soient fixées de façon rigoureuse et correspondent à la hauteur des besoins réels. Par un pilotage fin et efficace de la dépense publique, le budget 2013 du ministère de l'agriculture a pour ambition d'accompagner les priorités politiques et non de répondre à une simple volonté d'affichage.

CONTACTS PRESSE

Service de presse de Stéphane Le Foll

Tél. : 01 49 55 59 74 / Fax: 01 49 55 40 39

cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère Tél. : 01 49 55 60 11

LA POLITIQUE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

1. La politique en faveur des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le budget 2013 poursuit l'objectif de renforcer durablement la compétitivité des secteurs agricole et agroalimentaire français, tout en participant à l'effort de réduction des déficits publics.

Il préserve le niveau des crédits dédiés au secteur de l'élevage avec : la prime nationale supplémentaire à la vache allaitante (PNSVA) dotée de 165 M€ et les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) dotées de 248 M€ auxquelles s'ajoute le cofinancement communautaire dans le cadre de la PAC. Le PLF 2013 prévoit également la prolongation des contrats de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

La politique ambitieuse du Gouvernement en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau, rappelée lors de la conférence environnementale, trouve une traduction concrète dans le budget 2013. L'enveloppe consacrée aux mesures agro-environnementales, destinées à soutenir les agriculteurs engagés dans des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, permettra en effet non seulement de poursuivre mais d'amplifier la dynamique de contractualisation entamée ces dernières années.

Les moyens dévolus à la politique d'installation du ministère sont préservés à travers ses différents outils : DJA, prêts bonifiés, FICIA, exonérations fiscales et sociales, ainsi que la taxe sur les plus values réalisées sur les ventes de terrains nus rendus

constructibles. Cet effort substantiel pour le renouvellement des générations en agriculture est une priorité pour consolider la compétitivité de notre agriculture et préparer l'avenir. Les moyens qui lui seront consacrés en 2013, 300 M€ (y compris les exonérations fiscales et sociales), sont supérieurs aux dépenses engagées en 2012 et 2011. Par ailleurs, les Assises de l'installation, qui répondent à la demande du Président de la République d'une politique de l'installation renforcée et renouvelée, débuteront dès janvier avec comme objectif d'améliorer la politique d'installation en optimisant les dispositifs d'aide existants, en améliorant le parcours proposé à ceux qui souhaitent s'installer, en améliorant la gouvernance et en faisant le lien avec la question de l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs.

Les crédits d'accompagnement des filières seront ciblés sur des actions structurelles afin de renforcer la compétitivité des différents secteurs de production, notamment au travers de la mise aux normes déjà largement engagée et de permettre au secteur agroalimentaire français de renforcer sa position tant sur le marché intérieur de l'Union européenne qu'à l'international. C'est cette même ambition qui a conduit le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et le ministre délégué à l'agroalimentaire à organiser dans les semaines qui viennent des rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois qui permettront de définir les différents outils permettant d'améliorer la compétitivité de ce secteur à travers des dispositifs financiers nouveaux de la banque publique d'investissement.



L'engagement du Gouvernement en faveur de la compétitivité de notre agriculture se traduit également par le maintien des soutiens à la maîtrise des coûts de production. L'enveloppe dédiée à la mesure d'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels ainsi qu'aux contrats vendanges est reconduite à son niveau de 2012, soit un effort très important de l'Etat de 506,8 M€. La question plus générale du coût du travail permanent sera traitée transversalement dans le cadre du programme de travail du gouvernement sur la réforme du financement de la protection sociale lancé par la Conférence sociale.

Enfin, le soutien aux filières agricoles des Outre-Mer a fait l'objet d'une attention particulière, compte tenu de l'importance que le Gouvernement attache au développement de la production dans ces territoires. Les montants inscrits dans le budget 2013 et les crédits communautaires permettront de répondre à cet objectif, en garantissant un niveau de financement à la hauteur des enjeux et des besoins de l'agriculture ultramarine.

2. La politique en faveur de la forêt et de la filière bois

La forêt et la filière bois constituent des enjeux majeurs rappelés par le Président de la République :

- enjeu du redressement productif d'une filière qui, malgré des ressources naturelles importantes (la France possède la 3^{ème} forêt d'Europe), est aujourd'hui fortement importatrice ;
- enjeu de la protection de la biodiversité, ce qui en forêt plus qu'ailleurs impose une action d'adaptation aux changements climatiques pour prendre en compte les conditions qui prévaudront pour les prochaines générations d'arbres ;
- enjeux de la transition énergétique et de la capture de carbone : le bois, sous toutes ses formes, de l'arbre sur pied aux meubles, permet de stocker du carbone, et sa combustion fournit une énergie renouvelable substituable aux ressources fossiles, qui représente près de la moitié des énergies renouvelables françaises.

Les crédits dédiés à la politique forestière visent, d'une part, à mieux valoriser la ressource bois, tant du point de vue économique que de celui de la capture de carbone, afin qu'elle joue pleinement son rôle dans le redressement productif et la transition énergétique et, d'autre part, à gérer durablement les forêts, préserver sa biodiversité et adapter les forêts françaises au changement climatique.

Cette ambition est clairement affichée dans un budget 2013 marqué principalement par :

- l'effort de l'Etat, à hauteur de 185,5 M€, pour contribuer à l'équilibre économique et financier de l'Office national des forêts (ONF), et donc au maintien de la qualité de gestion des forêts publiques, qui se traduit par le respect des engagements prévus par le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement malgré le contexte difficile ;
- le renforcement du plan chablis Klaus en faveur des forêts du sud-ouest sinistrées en 2009 afin de permettre aux sylviculteurs de nettoyer et replanter les parcelles dévastées. Un complément sur 5 ans pour Klaus au titre de la « clause de rendez-vous » a été décidé. Il se traduit budgétairement par un engagement de + 12 M€/an sur 2013-2015. Dans un contexte où la contribution du Ministère au redressement des comptes publics est importante, les priorités d'intervention sont ainsi clairement préservées et des moyens complémentaires ont pu être mobilisés là où cela était nécessaire. Le plan Klaus ainsi abondé permettra notamment de prendre en compte les problèmes sanitaires (scolytes) qui se sont déclenchés à la suite de la tempête ;
- l'appui à la recherche-développement à travers le maintien de la subvention à l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) ;
- un soutien à la gestion forestière en forêt privée (notamment par le Centre National de la Propriété Forestière) et aux investissements dans la filière de récolte et de première transformation du bois.

Par ailleurs, le ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt a lancé conjointement avec le ministre du redressement productif et le ministre délégué à l'agroalimentaire des rencontres régionales sur l'industrie du bois pour améliorer la compétitivité de la filière, notamment à travers des outils financiers nouveaux de la banque publique d'investissement.

L'ALIMENTATION ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Le budget 2013 dédié à la sécurité et à la qualité sanitaires de l'alimentation, s'élèvera à 511,4 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiements soit une augmentation de près de 4% traduisant bien la priorité du Gouvernement dans ce domaine.

Ce budget, ainsi que les effectifs associés, permettront de renforcer les actions du ministère dans les domaines prioritaires suivants :

- la sécurité et la qualité de l'alimentation ;
- la mise en œuvre de la réglementation concernant la protection animale et la lutte contre les maladies animales parmi lesquelles la tuberculose ;
- la surveillance biologique du territoire afin d'assurer la veille nécessaire à la détection précoce des éventuelles maladies émergentes ;
- la réduction de l'usage des médicaments vétérinaires par la mise en place d'un plan « Eco-antibio » ;

Ainsi, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt maintient un effort budgétaire sur les actions relatives à la santé et à la protection des végétaux et des animaux : les crédits affectés sont en effet respectivement en augmentation de 2,5% (20,7 M€) et de 5,3% (109,6M€) en 2013, par rapport à 2012. De manière plus spécifique, la stratégie nationale relative à la lutte contre la tuberculose bovine se traduit par un effort budgétaire complémentaire de 11 M€ par rapport à l'année 2012.

En matière de qualité de l'alimentation et d'offre alimentaire, la dotation budgétaire en autorisations d'engagement est de 4,2M€ en 2013, soit une augmentation de 12,2% par rapport à 2012.

La sécurité sanitaire de l'alimentation est l'une des priorités d'action. Les effectifs en fonction au sein des abattoirs seront maintenus. Le renforcement des mutualisations au niveau régional permettra d'assurer une surveillance sanitaire la plus efficace possible en s'appuyant également sur les organisations sanitaires partenaires.

En matière de sécurité sanitaire et environnementale, les actions déployées dans le cadre du plan « Ecophyto 2018 » se traduisent notamment par le développement du réseau des fermes pilotes de démonstration, la publication de bulletins de santé du végétal permettant aux exploitants agricoles d'affiner leur connaissance de la situation phytosanitaire de leur région et donc de mieux cibler les traitements, ou encore la formation des utilisateurs des produits phytopharmaceutiques. L'ensemble de ces mesures doit contribuer à une diminution du recours à l'utilisation des produits phytosanitaires ou à un meilleur ciblage quantitatif ou qualitatif.

Enfin, le cycle de réflexion mené lors des Etats généraux du sanitaire tenus en 2010, se traduira en 2013 par une catégorisation des maladies, laquelle s'accompagnera d'une clarification des rôles et responsabilités de l'Etat et des professionnels et d'une intervention différenciée selon que l'intérêt et les enjeux liés à la maladie sont privés (ex : attribution d'une qualification sanitaire sur demande individuelle), collectifs (organisation d'une lutte collective par les éleveurs) ou relèvent de l'intérêt général (lutte organisée par l'Etat).



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le budget de l'enseignement agricole s'élève en 2013 à 1 721 millions d'euros en autorisations d'engagement et 1 634 millions d'euros en crédits de paiement.

L'enseignement technique agricole se voit conforté par un budget en augmentation (+1,7% par rapport à 2012), qui s'élève à 1 325 millions d'euros en crédits de paiement. Cette augmentation intègre une revalorisation des bourses sur critères sociaux qui concrétise la politique d'ouverture sociale souhaitée par le Ministre.

À la rentrée 2012, 170 000 jeunes ont été accueillis par les 815 établissements d'enseignement technique répartis sur l'ensemble du territoire national.

Au même titre que l'Education Nationale, l'enseignement agricole a toute sa place au sein du pacte Educatif souhaité par le Président de la République. Ainsi dès la rentrée 2012, 110 emplois ont été créés afin d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions en remédiant aux situations les plus tendues. Pour 2013, ce sont 230 emplois supplémentaires qui seront ouverts.

Face aux enjeux majeurs pour la jeunesse et le pays, l'enseignement agricole mobilise ses savoir-faire et ses spécificités propres pour contribuer efficacement à la promotion sociale, l'insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie, l'identification et la diffusion de nouveaux modèles de production, et l'ouverture européenne des jeunes que nous préparons à la vie sociale et professionnelle.

Les agriculteurs de demain, qui sont aujourd'hui dans les lycées de l'enseignement agricole, devront relever le défi d'une double performance écologique et économique. L'enseignement agricole constituera à la fois un acteur et un vecteur de cette mutation, comme lieu d'expérimentation et de transmission des savoirs. A ce titre, il aura toute sa place dans la loi d'avenir de l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt prévue en 2013.

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires se diversifie. A la rentrée scolaire 2013, toutes les spécialités de baccalauréat professionnel seront désormais proposées en trois ans après une classe de 3^{ème}. A cette même rentrée, les classes de première de la série renouvelée « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique en cours de rénovation seront opérationnelles. Cette année des travaux devant conduire à la rénovation du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) seront entamés. Celle-ci est essentielle pour permettre à de nombreux jeunes d'obtenir une qualification adaptée aux besoins actuels et à l'insertion professionnelle directe, participant ainsi à la lutte contre les sorties sans qualification.

L'enseignement supérieur agricole accueille 17 000 étudiants dans 20 établissements (12 écoles publiques agronomiques, vétérinaires et du paysage, 7 écoles d'ingénieurs privées et un établissement à vocation internationale).

Le budget consacré à l'enseignement supérieur et la recherche agricoles est conforté en 2013, avec un budget de 396 millions d'euros en autorisations d'engagement et 309 millions d'euros en crédits de paiement.

L'expérimentation lancée à cette rentrée pour inscrire le BTSA dans l'espace européen de l'enseignement supérieur permettra de renforcer l'ouverture internationale des jeunes étudiants.

L'ouverture sociale est une priorité d'action, avec une revalorisation importante de l'enveloppe consacrée aux bourses sur critères sociaux (+ 5,4%).

Par ailleurs, l'investissement dans les établissements d'enseignement supérieur fait l'objet d'un effort particulier par une augmentation de plus de 13% de la dotation.



MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES, PERFORMANCE DE L'ÉTAT ET DES OPÉRATEURS

La recherche d'efficacité et d'efficience dans la façon dont le ministère remplit les missions qui lui sont imparties demeure, dans le contexte très contraint des finances publiques, une exigence forte. La poursuite de la maîtrise des dépenses et de la recherche de la performance doit toutefois tenir compte des efforts déjà accomplis selon les secteurs et les structures, et du bilan des réformes engagées.

Ainsi, la définition du contenu et du périmètre des réformes à mener seront décidées dans le cadre du processus gouvernemental en cours visant à faire le bilan du réalisé et à tracer de nouvelles perspectives pour la modernisation de l'action publique, en lien avec la nouvelle étape sur la décentralisation.

Des efforts d'optimisation du fonctionnement à la fois du ministère et des établissements publics sous tutelle

Les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement des différents services de l'administration seront poursuivis en 2013 (diminution de 3,2% des moyens). Cette réduction des moyens sera menée tout en préservant la qualité d'exercice des missions en s'appuyant sur l'optimisation de toutes les fonctions support de proximité (politique des achats, des systèmes d'information, gestion des ressources humaines, fonction budgétaire et comptable, immobilier, etc.) aux échelons centraux et locaux des services du ministère. Ainsi, par exemple, le développement de la télé-déclaration des demandes annuelles au titre de la PAC se poursuivra. La cible 2015 a été établie à 80% de dossiers surfaces télé-déclarés, suite au très bon résultat enregistré en 2012 (68%).

Par ailleurs, le ministère poursuit son engagement en matière de simplification des procédures. Le programme ministériel de simplification au titre de la période 2012-2013 sera composé de plus de 60 mesures dont la moitié en mesures nouvelles. Ces mesures allègent la charge administrative des usagers et acteurs économiques dont les formalités sont simplifiées. Elles ont pour effet également d'alléger la charge de travail de l'administration dont elles contribuent ainsi à rationaliser les procédures.

Ces mesures forment un ensemble très varié dont les plus significatives sont :

- La suppression des derniers justificatifs de régularité au regard du paiement des cotisations sociales des agriculteurs demandeurs d'aide.
- La mise en place de la mutualisation des informations entre plusieurs administrations. Ainsi, avec l'accord de la personne concernée, les justificatifs fiscaux pourront être directement obtenus auprès des services fiscaux, évitant ainsi de demander plusieurs fois aux usagers un même document.
- L'amélioration globale des formulaires du ministère de l'agriculture par la mise en place d'un tronc commun unique.



Les opérateurs sous tutelle du ministère participent également à cet effort d'optimisation. Les réductions ont été conduites dans un esprit de responsabilité, afin de tenir compte des situations particulières des différents opérateurs. Une modulation de la contribution de chacun a ainsi été réalisée. Cet effort portant sur le fonctionnement des opérateurs s'accompagne d'une stratégie partagée définie à travers des contrats d'objectifs et de performance. Ces contrats définissent les priorités d'action fixées aux opérateurs. L'ensemble des opérateurs sous tutelle du ministère sont pourvus d'un tel contrat (Office national des forêts, Franceagrimer, Agence de services et de paiement, ODEADOM, Agence Bio, Institut français du cheval et de l'équitation, INAO, Centre national de la propriété forestière), le contrat de l'ANSES étant en cours de finalisation.

Des réductions d'effectifs modulées dans le respect des priorités gouvernementales et ministérielles

Ces efforts de modernisation permettront une réduction de 600 emplois en 2013, répartie équitablement entre le ministère et les établissements publics sous sa tutelle. Cet effort sera modulé afin de tenir compte des priorités d'action du ministère, en particulier s'agissant de la sécurité sanitaire pour lequel l'effort sera fortement réduit.

En parallèle, le ministère s'inscrit pleinement dans la priorité gouvernementale en faveur de la jeunesse et de l'éducation, à travers la création de 230 postes au profit de l'enseignement technique agricole :

- 200 postes supplémentaires d'enseignants pour le programme 143.
- 30 emplois d'assistants d'éducation au profit des établissements de l'enseignement technique agricole.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2013 DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

PLF 2013

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DU MAAF PAR PROGRAMME
(en M€)

